

# ACCÈS AU RECYPARC

Nouvelles modalités  
à partir du 02 janvier 2025



À partir du 02 janvier 2025



## Nouvelles modalités d'accès

### Objectifs :

- Utilisation **équitable et raisonnée** des recyparcs
- **Limiter la facture** pour in BW et des habitants de la zone in BW

### Avantages :

- **Quota annuel de point** (inclus dans la taxe déchets) pour un usage raisonnable de nos recyparcs
- Encouragement à une **gestion responsable** des déchets
- Participation **aux coûts des usagers hors zone** et professionnels (PME/PMI)
- Amélioration de la **mobilité** dans les recyparcs

[Plus d'info](#)

Zone inbw



**Vous habitez dans une commune du Brabant wallon ou à Braine-le-Comte (à l'exception de Braine-l'Alleud et de Waterloo) ?**

Vous avez accès à tous les recyparcs d'in BW sur présentation de la carte d'identité.

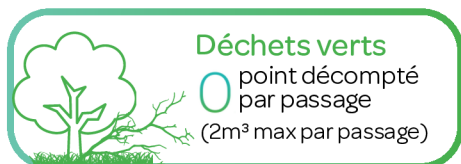


Pour les ménages,  
administrations communales  
et propriétaires de résidence secondaire  
en Zone **nbw**

# SYSTÈME DE POINTS

**12** points/an

Lors de chaque passage au recyparc, des points seront décomptés de votre solde en fonction des types de véhicule et déchets apportés.



**Piéton / Cycliste / Scooter / Moto**

0,5 point décompté  
par passage



**Voiture (dont Break et SUV)  
Utilitaire léger**

1 point décompté  
par passage



**Voiture avec remorque (-2,5 m)  
Fourgonnette / Pick-up (-6m<sup>3</sup>)**

2 points décomptés  
par passage



**Camionnette  
Fourgonnette avec remorque  
Fourgon de grand volume (-3,5 T ou -15m<sup>3</sup>)**

3 points décomptés  
par passage

## Et si je dépasse les 12 points ?

Vous devrez payer 15€ par "point" avec un maximum de 12 points supplémentaires par an.  
Une fois ce quota atteint, le tarif « hors zone » s'appliquera.



# Habitants hors Zone **inbw** personnes morales (écoles, asbl, ...) et professionnels (PME/PMI)

L'accès sera **payant** (en ce compris pour les déchets verts) sur base d'une lecture de la carte d'identité et d'un **paiement direct**, uniquement par carte bancaire, à la borne d'entrée.

## Tarifs par passage

Piéton / Cycliste / Scooter / Moto

18€ 

Voiture (dont Break et SUV)  
Utilitaire léger

36€ 

Voiture avec remorque (-2,5m)  
Fourgonnette / Pick-up (-6m³)

72€ 

Camionnette  
Fourgonnette avec remorque  
Fourgon de grand volume (-3,5T ou -15m³)

242€ 

S  
F  
I  
R  
A  
T  
(TVAC)

# RECYPARC RECYclez REspectez

Les recyparcs ne sont pas des lieux où décharger  
votre colère, ni n'importe quels déchets !

Les préposés sont là pour vous aider, vous orienter, et faire respecter les règles du recyparc pour garantir votre sécurité ainsi qu'un tri des déchets efficace.

Certains déchets peuvent être refusés s'ils ne peuvent pas être correctement traités dans nos recyparcs. Nous vous demandons de bien vouloir suivre les consignes des préposés et de faire preuve de courtoisie envers eux ainsi que les autres usagers.

